

Prix de la maîtrise d'ouvrage publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Edition 2017

Pour des projets d'architecture exemplaires

Proclamation des résultats

20 octobre 2017, Maison Communale de Molenbeek-Saint-Jean,
(commune lauréate en 2015)

Introduction

La Cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles organise la quatrième édition du Prix de la maîtrise d'ouvrage publique en Wallonie et à Bruxelles, en partenariat avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Ordre des Architectes – Conseil francophone et germanophone, la revue d'architecture A+ et le Bouwmeester Maître architecte de la Région de Bruxelles-Capitale.

Initié en 2011, ce prix biennal entend mettre l'accent sur le processus ayant abouti à la création d'un nouveau lieu et pas uniquement sur les qualités de l'aménagement proprement dit, son 'résultat'. Il encourage les pouvoirs publics à professionnaliser leur rôle de commanditaire et, plus largement, à endosser pleinement et à l'égard des citoyens, la 'valeur d'exemple' propre à tout investissement public. En ce sens, ce prix participe à la reconnaissance de la dimension culturelle de l'architecture, constitutive du patrimoine de demain. Ce qui implique d'évaluer - entre autres - vision stratégique, tenue des objectifs de qualité architecturale, concertation avec les parties prenantes du projet public (auteurs de projet, utilisateurs et public) et respect des conditions du travail conceptuel développé par les auteurs de projet. L'objectif de ce prix est de rendre visible des pratiques existantes en matière de commande publique qui ont porté leurs fruits et de les diffuser.

L'appel à candidatures s'est déroulé du **15 novembre 2016 au 15 mars 2017**. Le jury s'est réuni pour délibérer **le 3 mai 2017**. Il visait des projets achevés, régis par la loi sur les marchés publics et attenants à la livraison de sites et bâtiments dont l'usage est majoritairement public et sans intérêt commercial ou qui hébergent des activités de service à la collectivité.

20 candidatures ont été introduites à l'initiative des maîtres d'ouvrage ou des auteurs de projet. Le jury avait l'occasion de primer des projets dans quatre catégories : **Équipement public / Logement public / Paysage et Espaces publics / Hors catégorie**. Il pouvait en outre « couronner » l'un des maîtres d'ouvrage primés pour son attitude particulièrement exemplaire par la mention spéciale « **Grand Prix de la Maîtrise d'ouvrage publique 2017** ».

Le jury était composé de maîtres d'ouvrages publics, d'experts wallons et bruxellois et d'un expert étranger (voir composition ci-après). Il a évalué l'attitude des maîtres d'ouvrage candidats tout au long du processus de projet, depuis son émergence dans l'imaginaire du commanditaire jusqu'à son ouverture au public. Sur les vingt candidatures déposées (voir la liste complète en annexe), deux ont été primées (une dans la catégorie Équipement public et l'autre dans la catégorie Logement public). Deux mentions ont été par ailleurs attribuées (une en Équipement public et l'autre en Hors catégorie).

I. Composition du jury

20 candidatures wallonnes et bruxelloises ont été déposées (voir liste complète en annexe) ; elles ont été analysées par le jury qui s'est déroulé le 3 mai 2017.

MEMBRES DU JURY AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES

Expert architecte belge, praticien à Bruxelles

POLET Cédric Architecte. Ledroit Pierret Polet architectes

Expert urbaniste belge, praticien en Wallonie

BAUWENS Hugo Architecte. Hugobauwens///architecture/urbanisme.
Enseignant Faculté d'architecture de l'ULB

Expert "hors frontières"

DELLA CASA Francesco Architecte, critique d'architecture. Architecte de l'État de la République et Canton de Genève.

Expert en art contemporain

RECCCHIA Ludovic Historien de l'art. Conservateur Musée Royal de Mariemont.
Directeur Keramis - Centre de la Céramique

Fonctionnaire communal wallon

SERVAIS Joëlle Ingénierie architecte, urbaniste. Directrice en Chef de la Direction des bâtiments communaux de la Ville de Liège

Fonctionnaire communal bruxellois

DESTREE Anaïs Coordinatrice Cellule Revitalisation des quartiers de la Commune de Forest

Fonctionnaire régional de Wallonie

LIBOTTE Edouard Architecte. Direction provinciale de Namur service de l'Aménagement du territoire

Fonctionnaire régional de Bruxelles-Capitale

TIMMERMANS François Architecte, urbaniste. Fonctionnaire délégué Direction de l'Urbanisme Région de Bruxelles-capitale

Représentant d'une entité publique tierce

BINDELS Xavier Ingénieur civil. Responsable Direction technique à Beliris

MEMBRES DU JURY SANS VOIX DÉLIBÉRATIVES

Représentant de la Cellule architecture

MOOR Thomas Historien. Chargé de la diffusion et promotion culturelle

Représentant du bMa

Jean-Guy Pecher Ingénieur architecte. Chef de projet Team BmA

Représentant de l'Ordre des architectes

NYS Albane Architecte

Représentant de la revue belge d'architecture A+*

T'JONCK Pieter Ingénieur Architecte. Rédacteur en chef

Coordinatrice du Prix Cellule Architecture

MOOGIN Typhaine Architecte

Rapporteuse

LHEUREUX Charlotte Architecte

II. Critères d'appréciation

Le jury a évalué l'attitude des maîtres d'ouvrage candidats depuis les prémisses du projet ...

(études techniques et programmatiques préalables, analyse des besoins, budgétisation, financement, formulation de la demande, implication des usagers et du public, ...)

... jusqu'au résultat ...

(dialogue avec le contexte physique et social, représentativité symbolique, dimension durable, potentialités de (ré)appropriation par la collectivité, accessibilité, réception par le public, qualité architecturale, ...)

... et tout au long du processus.

(procédure de désignation des auteurs de projet respectueuse et axée sur la qualité, dialogue et disponibilité lors de la conception et du chantier, fédération en cas d'imprévu, gestion du budget et du calendrier, implication des usagers et du public, ...).

III. Résultats et commentaires du jury

« Équipement public »

Cette catégorie cible toute réalisation abritant une ou plusieurs activités de service, d'intérêt public et à finalité non-commerciale.

Le jury a octroyé un prix et une mention.

Lauréat

	Équipement public – Lauréat
Maître d'ouvrage	Commune de Flémalle + Préhistomuseum asbl
Projet	Préhistomuseum de Ramioul
Programme	Extension du site archéologique par un conservatoire et des ateliers
Auteur de projet	Atelier d'architecture AIUD
Procédure	Procédure négociée avec publicité européenne
Ouverture au public	Février 2016
Localisation	Rue de la Grotte 128, 4400 Flémalle

— Extrait du rapport du JURY

« Le jury salue un processus ouvert, respectueux des auteurs de projet et attentif à la qualité de leur production. En témoignent des dispositifs tels que le dédommagement des soumissionnaires ou la mise en place de critères d'attribution majoritairement basés sur la qualité de la proposition architecturale. Il remarque l'énergie fournie par les divers acteurs dans la recherche de solutions innovantes visant à dépasser des moyens relativement modestes. Il salue encore une proposition « totale », prenant en charge tant les aspects architecturaux et paysagers qu'environnementaux, artistiques et pédagogiques. Loin de se limiter au bâti, la réflexion s'étend à l'échelle du site, au gré d'un parcours ludique et didactique. Le jury apprécie ainsi l'approche respectueuse engagée par les auteurs de projet vis-à-vis de la réglementation Natura 2000. En faisant de son contexte d'accueil un élément à part entière de la collection, l'édifice montre un grand respect envers son environnement et contribue hautement à sa mise en valeur. »

Mention

Équipement public – Mention	
Maître d'ouvrage	Commune de Gembloux
Projet	Hôtel de Ville de Gembloux
Programme	Hôtel de ville
Auteur de projet	Association momentanée Demogo (it) + Syntaxe (be)
Procédure	Procédure négociée sans publicité à l'issue du concours Europan
Ouverture au public	Octobre 2015
Localisation	Parc d'Epinal, 5030 Gembloux

— Extrait du rapport du JURY

« Le jury souligne le caractère exceptionnel de la procédure de désignation des auteurs de projet, à savoir le concours Europan. Il apprécie tout particulièrement l'aboutissement concret que représente la présente opération vis-à-vis d'une démarche, certes très riche, mais trop souvent arrêtée au stade de l'idée. L'hôtel de ville de Gembloux constitue effectivement un cas relativement rare en Europe, unique en Région wallonne, où il représente la première réalisation Europan. La détermination de la maîtrise d'ouvrage à pousser jusqu'au bout le processus mérite également d'être mise en lumière. La Commune se distingue notamment par une volonté et une confiance exceptionnelles : volonté de mener à terme l'opération depuis son inscription au concours (ce dont témoigne la conduite d'étude de faisabilité en amont) ; confiance envers un jeune bureau étranger et une proposition architecturale très tranchée. À noter, enfin, le choix avisé d'engager une association, en phases d'étude et de travaux, avec un bureau local, mentionné au même concours. »

« Logement public »

Cette catégorie cible toute réalisation de logement gérée par une société à finalité publique.

Le jury a octroyé un prix.

Lauréat

	Logement public – Lauréat
Maître de l'ouvrage	Communes d'Ixelles
Projet	Logements Sans Souci
Programme	28 logements sociaux locatifs et acquisitifs, 1 équipement de quartier, 1 halle de sport, 1 espace semi-public, 1 parking souterrain (60 places)
Auteur de projet	Association momentanée R ² D ² + Beng
Procédure	Procédure négociée avec publicité européenne
Ouverture au public	Mars 2016
Localisation	Rue Sans Souci 120-122, 1050 Ixelles

— Extrait du rapport du JURY

« Le jury félicite un processus ouvert, respectueux des auteurs de projet mis au travail et soucieux de son environnement ; des qualités que l'on retrouve dans le choix d'une procédure négociée avec publicité européenne, dans la composition d'un comité d'experts, dans le dédommagement des soumissionnaires ou encore dans l'exigence du passif. Il remarque notamment des critères d'attribution basés majoritairement sur les aspects qualitatifs de l'opération, dont il apprécie la dimension collaborative. À ce sujet, l'accompagnement de l'équipe d'auteurs de projet par un expert de la participation citoyenne mérite d'être souligné. Enfin, il retient la justesse de la proposition architecturale, particulièrement mise en valeur dans la gestion des espaces extérieurs et partagés. La mise en place de dispositifs simples tels que la traversée de l'ilot ou la prise en charge d'une toiture existante donne au projet une ampleur urbaine non négligeable quant à la vie de quartier. »

« Paysage et espaces publics »

Cette catégorie cible tout aménagement extérieur dont la maîtrise d'ouvrage est publique, ainsi que tout aménagement public lié au transport.

Le jury n'a octroyé ni prix ni mention.

« Hors catégorie »

Cette catégorie cible plus spécifiquement un processus de projet répondant de façon innovante aux critères d'appréciation et/ou voué à la réalisation d'un projet inclassable dans les catégories précitées.

Le jury a octroyé une mention.

Mention

	Hors catégorie - Mention
Maître de l'ouvrage	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) + Société « Ville et forêt »
Projet	Le « Chemin de cailloux »
Programme	installation publique participative dans le cadre du 101e%
Auteur de projet	Pascale Wollast + AlcaMalau
Procédure	appel d'offre restreint avec publicité européenne
Inauguration	Octobre 2016
Localisation	Rues de l'élan, Dries et Louis Ernotte – 1170 Watermael-Boitsfort

— Extrait du rapport du JURY

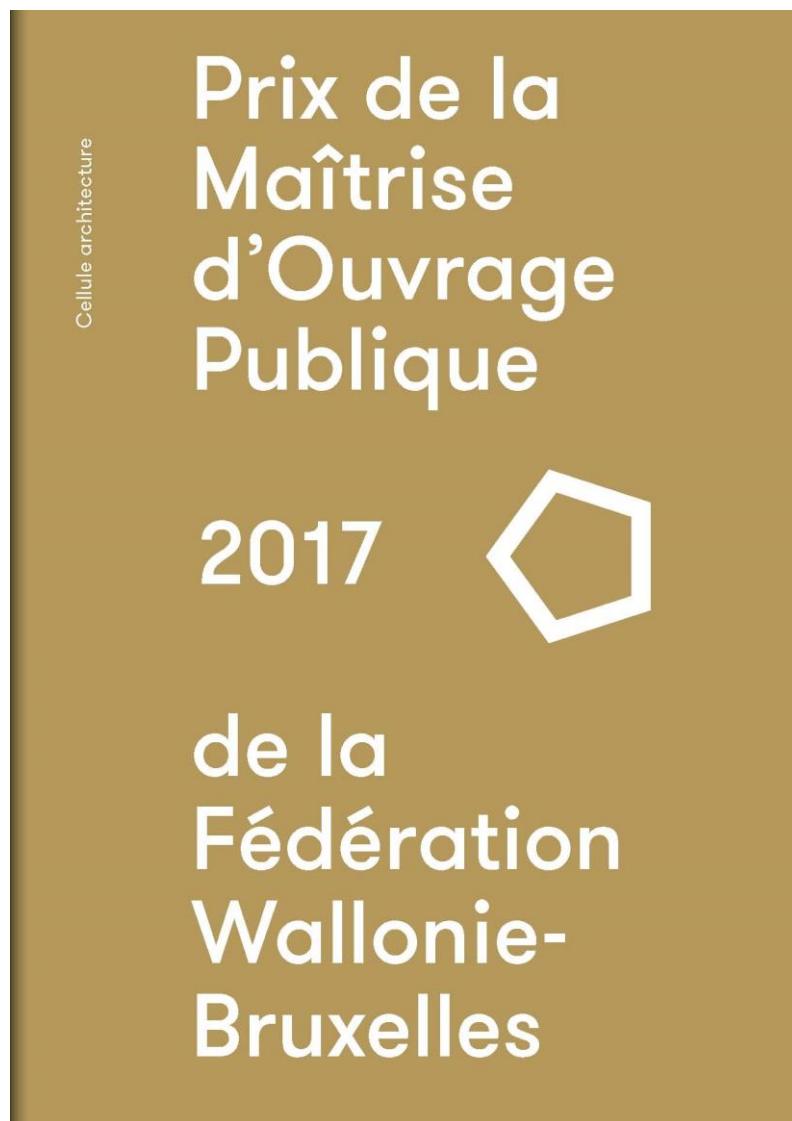
« Le jury tient à valoriser l'initiative de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) pour la mise en place d'une procédure visant une plus large application du décret relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Bien qu'inscrite dans les textes, celle-ci s'avère encore trop absente des opérations de construction, ne concernant que les édifices publics de plus de 5 millions d'euros. L'initiative du « 101e % » est d'autant plus remarquable qu'elle vise des milieux sensibles et peu coutumiers de telles démarches : du logement à caractère social. Dès lors, le jury distingue l'ouverture d'esprit et la générosité que revêt un geste « extra-ordinaire ». Il en apprécie tout particulièrement la dimension participative, essentielle au sein de la présente opération. Bien plus que le résultat, c'est l'ensemble du processus collaboratif que le jury souhaite mettre en valeur. Il souligne ainsi l'énergie déployée durant une année par chacun des artistes et des artisans, mais aussi des membres associatifs et des riverains impliqués dans les nombreux ateliers relatifs au *Chemin de cailloux*. »

III. La Cérémonie

Ayant eu lieu le 20 octobre 2017, à la Maison Communale de Molenbeek-Saint-Jean (Grand Prix 2015 pour le projet de la place Communale), la cérémonie de remise du prix a été l'occasion de rassembler différents acteurs de la commande publique.

Les maîtres d'ouvrages lauréats, accompagnés des auteurs de projet et de leurs partenaires, ont pu recevoir des mains de Madame la Ministre Alda Gréoli leurs récompenses, soit **une plaque** à apposer sur le projet primé.

Comme pour les éditions précédentes, les projets lauréats et mentionnés ont également fait l'objet d'une publication, présentée à cette occasion. Cette publication entend explorer en détail les projets des maîtrises d'ouvrage primées et mentionnées, en offrant, par ailleurs, une réflexion autour des processus de la commande publique en Fédération Wallonie-Bruxelles, au départ des résultats de l'édition.



Couverture de la Publication ©Salutpublic

IV. Conclusions

Au terme de cette quatrième édition du Prix, la réunion du Jury a à nouveau été l'occasion de **faire le point sur l'état du processus de la commande publique en Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Les vingt candidatures étaient réparties entre les différentes catégories prévues par le règlement. Nous retrouvions ainsi treize « équipements publics », cinq « logements publics », un projet relevant d'« espace et paysage publics » et un projet « hors catégorie ». Introduites par des autorités communales pour la plupart, certaines par des agences d'architecture et d'autres encore par des organismes publics, ces candidatures ont toutes nécessité une collaboration entre les acteurs du projet. Quelques-unes étaient d'ailleurs conjointement présentées et il est plaisant d'y voir là le signe d'une collaboration dépassant les clauses contractuelles d'un marché. Pour le moins factuelles, ces quelques informations en disent déjà beaucoup. Elles interrogent les formes que prend la maîtrise d'ouvrage publique. Notamment, la place des équipements publics qui, une fois encore, prédominent. Ces derniers occupent, pour des raisons évidentes, une part importante de la commande publique. C'est sans doute cette évidence qui pose problème. Car la question du logement et celle des aménagements urbains et paysagers constituent aussi un enjeu public majeur, soumis à des exigences de qualités architecturales et urbaines qui commencent dès le processus de commande.

Au cours des délibérations, le jury a relevé plusieurs aspects tantôt vertueux, tantôt litigieux. En particulier vis-à-vis de la procédure de sélection des auteurs de projet qui, en présageant de la relation future entre maîtrises d'ouvrage, d'œuvre et d'usage, s'avère essentielle. À ce propos, le jury a pu regretter l'usage encore dominant de procédures ouvertes demandant une production graphique conséquente en l'absence de tout dédommagement. Cette méthode qui offre un certain confort pour le maître d'ouvrage est, en revanche, chronophage pour les équipes soumissionnaires, en dissuadant plus d'une à s'investir dans un marché. Ce qui représente, finalement, aussi une perte pour le maître d'ouvrage ainsi privé de regards et idées potentiels.

Autre problème soulevé, la mise en concurrence des honoraires constitue, trop souvent, un critère d'attribution majeur au détriment de critères qualitatifs. Dans cette perspective, les marchés Design & Build ont soulevé de nombreuses craintes dans la mesure où ils invitent à privilégier les critères de prix et de délais.

D'où le rôle crucial du jury de sélection et d'attribution dont la mission est de rappeler qu'en matière de marché d'architecture, la qualité des propositions doit rester le critère souverain. Un « vrai » jury dépasse les sphères administrative et politique pour rassembler usagers et experts. Aux premiers revient la connaissance fine des besoins auxquels doit répondre un projet. Aux seconds appartient la maîtrise des médiums architecturaux permettant d'étudier en profondeur une proposition.

Parce que l'architecture est un processus, le jury a également été attentif à la temporalité. Celle-ci dépend de facteurs imprévisibles. Elle tient aussi de la responsabilité des commanditaires. Les délais de prise de décision contrastent parfois trop avec ceux accordés aux architectes devant « rattraper le temps perdu » en rognant sur celui de l'étude qui détermine pourtant la pérennité d'un projet. Le manque de temps pour la réflexion et le dialogue peut ainsi avoir des conséquences redoutables dont pâtiront, en premier, les habitants.

Bien sûr, aucune procédure n'est parfaite, la réalité ne l'est jamais. Aussi, au-delà d'un perfectionnement possible des candidatures, le jury y a perçu de nombreuses qualités, la principale étant la persévérance. S'y retrouvaient des acteurs déterminés à affronter moult péripéties pour parvenir à tenir, ensemble et jusqu'au bout, le projet auquel ils croyaient. Les processus de participation et de concertation contribuent à cette synergie. Pouvant endosser des formes plurielles, cette pratique s'avère désormais bien implantée à Bruxelles, mais reste encore à développer en Wallonie. Apparaissant de plus en plus comme un « mot-clé » pour obtenir des subventions, un simple outil à légitimer des projets, la participation n'est pas sans faille. Elle doit être repensée d'expérience en expérience. Les projets salués cette année par le jury peuvent, en ce sens, y contribuer.

Avec seulement un lauréat en « équipement public » et un autre pour la catégorie « logement public », le palmarès 2017 est restreint. Il faut y lire l'exigence d'un jury visant une clarté de discours afin de donner un réel sens à cette distinction. C'est la raison pour laquelle le Grand Prix n'a pas été accordé, la parfaite complémentarité entre l'« exemplarité de la procédure » et la « grande qualité du projet d'architecture » n'étant, aux yeux des jurés, pas suffisamment incarnée.

Quelle conclusion peut-on alors tirer de cette édition ? Quelques inquiétudes, sans doute, eu égard à ce qu'il reste encore à accomplir en Belgique francophone. Inquiétudes, aussi, face à une faible participation s'expliquant, peut-être, par un manque d'intérêt et, sans doute, de disponibilité. Participer à un concours honorifique nécessite, en effet, du temps derrière lequel tout le monde court. C'est pourtant ce qui rend un prix d'architecture d'autant plus précieux, dans la mesure où il représente, justement, une opportunité de suspendre le cours quotidien de nos pratiques afin de réfléchir sur ce qui doit y importer.

Ce moment de réflexion s'avère plus que jamais nécessaire : la situation de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles nous y invite. Puisque tout bien considéré, c'est en examinant ces candidatures que les membres du jury ont pu, par ailleurs, mesurer le chemin parcouru ces deux dernières décennies. En un sens, si le jury s'est montré particulièrement exigeant, c'est aussi parce que le paysage architectural en Belgique francophone a clairement progressé, se dotant désormais d'une « masse critique » suffisante pour exiger encore plus de qualité. Ce n'est donc pas à une conclusion que doit conduire ce prix... mais à une poursuite de l'action.

Contact presse : Pauline.wouters@cfwb.be – 0473 94 22 82

Annexe 1 : liste des 20 candidatures déposées

Sur l'ensemble des candidatures, 15 ont été déposées par le Maître d'ouvrage (dont deux en collaboration avec l'Assistance à maîtrise d'ouvrage publique et les utilisateurs), 5 par l'auteur du projet. Pour ce qui est de l'origine géographique, 7 visent des réalisations situées en Région bruxelloise, 13 en Région wallonne.

• **Catégorie « Equipement public »**

Projet	Maître d'ouvrage
Extension de l'école communale de Thieusies	Commune de Soignies
Centre administratif de Mouscron	Commune de Mouscron
Caserne des pompiers de Charleroi	Ville de Charleroi
Hôtel de Ville de Gembloux	Ville de Gembloux
Ferme Taquis	Commune d'Anderlecht
Équipement public Appolo	Commune de Schaerbeek
Préhistomuseum de Flémalle	Commune de Flémalle
Transformation et extension de l'école communale	Commune d'Havelange
Transformation et extension de l'école libre St Martin	Pouvoir Organisateur de l'École Libre saint Martin
Hall omnisport	Régie communale des sports de Hamois
BOCH Réhabilitation d'un patrimoine industriel en Centre d'Art et de Design de la céramique	Ville de La Louvière
CETIC Construction d'un centre de recherche en informatique	CETIC
Cité Administrative	Ville de La Louvière

• **Catégorie « Logement public »**

Projet	Maître d'ouvrage
Immeuble rue de Statte	Commune de Huy
Logements sociaux Rue Sans Souci, 120 122	Commune d'Ixelles

ARSENAL - logements sociaux dans un ancien hall industrie à Pont-à-Celles	Les jardins de Wallonie, Société de logement
Reyers - logements sociaux passifs et salle polyvalente	Société du Logement de la Région de Bruxelles Capitale
Plantes / Biloba - logements sociaux pour personnes âgées	Société du Logement de la Région de Bruxelles Capitale

- **Catégorie « Paysage et espaces publics »**

Projet	Maître d'ouvrage
Square Appolo	Commune de Schaerbeek

- **Catégorie « Hors catégorie »**

Projet	Maître d'ouvrage
Le chemin de Cailloux installation artistique participative à Watermael-Boitsfort	Société du Logement de la Région de Bruxelles Capitale

Annexe 2 : liste des copyrights des photos

(Pour toute diffusion des images jointes au dossier)

- Préhistomuseum, Flémalle / Alain Jansens
- Hôtel de ville, Gembloux / Alain Mengal
- Logements Sans-Souci, Ixelles / Séverin Malaud
- Chemin de cailloux, Watermael-Boitsfort / Vandermolen Mathieu